

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les opérations de la banque de France en 1869

Journal de la société statistique de Paris, tome 11 (1870), p. 165-177

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1870__11__165_0

© Société de statistique de Paris, 1870, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Les opérations de la Banque de France en 1869.

Nous ferons précéder l'analyse du dernier Rapport aux actionnaires d'un résumé sommaire des opérations de la Banque depuis sa création.

I. HISTORIQUE.

On doit à l'Écossais Jean Law la création de la première banque de circulation en France. En 1716, il obtint du régent le privilège d'un établissement de crédit, dont les principales opérations comprendraient l'escompte, ainsi que les comptes courants, et qui aurait la faculté d'émettre des billets payables à vue et au porteur. Malgré son faible capital, la nouvelle banque eut des débuts heureux, et elle aurait fourni une honorable et fructueuse carrière, sans les fautes graves de son fondateur-directeur et les exigences incessantes d'un gouvernement besogneux qui empruntait sans relâche et ne remboursait que difficilement. Forcé lui fut de liquider après quatre années d'existence et dans des conditions désastreuses.

En 1776, sous le ministère de Turgot, une Caisse d'escompte fut établie à Paris, avec un capital de 7 1/2 millions qu'un arrêt du Conseil porta, en 1779, à 12 millions. Le taux de son escompte était de 4 p. 100 pour les billets à l'échéance de deux à trois mois. Peu de temps après sa création, elle émit des bons de caisse jusqu'à concurrence du montant de son capital, ainsi doublé. En considération des services qu'elle rendait au commerce, un arrêt du Conseil, du 28 novembre 1781, accorda aux administrateurs des armoiries destinées à servir de sceau à la Caisse et de timbre aux actions. Grâce à ses escomptes, le commerce put, pendant la guerre qui se termina en 1783, se procurer aisément de l'argent au taux maximum de 6 p. 100, facilité qu'il n'aurait pas eue sans son intervention. Gravement atteinte par la révolution, elle fut supprimée, en mars 1793, par un décret de la Convention.

Diverses associations se formèrent plus tard à Paris pour pratiquer l'escompte, parmi lesquelles il faut citer la Caisse des comptes courants, fondée en 1800, et devenue peu de temps après la *Banque de France*.

Nous citerons le préambule de ses statuts primitifs, parce qu'il fait connaître l'esprit qui a présidé à la formation de cet établissement :

« Les soussignés, considérant que, par le résultat inévitable de la révolution française et d'une guerre longue et dispendieuse, la nation a éprouvé le déplacement et la dispersion des fonds qui alimentaient son commerce, l'altération du crédit public et le ralentissement de la circulation de ses richesses ;

« Que, dans des circonstances semblables, plusieurs nations ont conjuré les mêmes maux et trouvé de grandes ressources dans des établissements de banque ;

« Que la nation française, familiarisée avec les plus grands efforts dans la conquête de la liberté, ne doit pas se laisser opprimer plus longtemps par des circonstances qu'il est en son pouvoir de maîtriser ;

« Qu'enfin, l'on doit attendre que l'intérêt privé et l'intérêt public concourront d'une manière prompte et puissante au succès de l'établissement projeté ;

« Ont résolu et arrêté les articles suivants comme statuts fondamentaux d'une banque. »

La loi du 14 avril 1803 déclara la Caisse banque unique; les autres établissements similaires, notamment le Comptoir commercial, furent liquidés ou fusionnés.

Cette même loi lui accorda l'autorisation d'émettre des billets au porteur et à vue de 500 et de 1,000 fr.

La loi du 25 mars 1841 lui permit de faire des coupures de 250 fr.; celle du 10 juin 1847, de 200 fr.; celle de mars 1848, de 100 fr.; enfin celle du 9 juin 1857, de 50 fr.

D'après les articles 10 et 11 de la loi du 14 avril 1803, l'universalité des actionnaires est représentée, en assemblée générale annuelle, par les deux cents plus forts propriétaires d'actions; mais chacun d'eux n'a qu'une voix, quel que soit le nombre de ses actions.

A la première assemblée assistèrent les personnages les plus haut placés dans le monde politique et financier, et notamment les trois consuls Bonaparte, Cambacérès et Lebrun; Lucien Bonaparte, Hortense Beauharnais, Duroc, aide de camp du général Bonaparte; le général Serrurier, le sénateur Sieyès, Dubois, préfet de police; Barbé-Marbois, ministre du Trésor public; Berryer, avocat, et les banquiers Basterrèche frères, Carié, Fould, Mallet frères, Perregaux, etc.

Analysons maintenant la législation qui régit la Banque.

Administration. — La direction est confiée à un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par le chef de l'État, à quinze régents et trois censeurs, nommés par l'assemblée générale, en tout vingt et un fonctionnaires. Au 31 décembre 1869, le nombre des chefs principaux, des directeurs des succursales, chefs, commis et agents inférieurs était de 1,314, dont 653 à Paris et 661 dans les succursales.

Durée du privilège. — La loi du 24 septembre 1803 avait accordé à la Banque un privilège de quinze années; il a été successivement prorogé de vingt-cinq par la loi du 22 avril 1806; de douze ans par celle du 13 juin 1840; le décret du 3 mars 1852 l'a étendu jusqu'au 31 décembre 1857, et, enfin, le décret du 9 juin de cette dernière année a autorisé son maintien jusqu'à la fin de 1897.

Capital. — Le capital primitif était de 30 millions; la loi du 14 avril 1803 le porta à 45; le décret du 6 janvier 1808, à 90. La réserve ayant été employée à des rachats d'actions, le capital se trouva réduit, en 1812, par suite de l'annulation de

22,100 actions, au capital de 67,900,000 fr. ¹ Au 1^{er} janvier 1849, il fut augmenté de 23 $\frac{1}{2}$ millions provenant des banques locales réunies à la Banque centrale par les décrets des 27 avril et 2 mai 1848; ce qui l'éleva à 91,250,000 fr. La loi du 9 juin 1857 a doublé ce chiffre, et stipulé que, sur le produit des 91,250 actions nouvelles à émettre, une somme de 100 millions serait versée au Trésor en échange d'une inscription de rente inaliénable 3 p. 100 de 4 millions. Le 31 décembre 1859, les 100 millions étaient versés. Ce capital compose la réserve nécessaire au remboursement, à bureau ouvert, des billets que la Banque met en circulation.

Trois décrets de 1848 avaient limité la somme de ces billets à 452 millions; la loi du 22 décembre 1849 l'éleva à 525; celle du 6 avril 1850 a consacré la liberté absolue de l'émission.

Succursales. — A la loi du 4 avril 1803, autorisant la création de banques locales, succédèrent celle du 22 avril 1806 et le décret du 16 janvier 1808, qui n'admettaient qu'une banque centrale et des comptoirs subordonnés à cet établissement. Plusieurs de ces comptoirs, fondés, en 1808, à Lyon et à Rouen, furent supprimés par une ordonnance royale du 5 février 1817. Cette même année, Rouen reçut l'autorisation d'ouvrir une banque locale; en 1818, Bordeaux et Nantes obtinrent la même faveur. Dix-sept années s'écoulèrent sans nouvelle création analogue. De 1835 à 1839, des banques locales furent établies à Lyon, Marseille, Lille, le Havre, Toulouse et à Orléans. En 1847, les opérations réunies de ces neuf banques s'élevaient à 851 $\frac{1}{2}$ millions. Un décret de 1848 les réunit à la Banque centrale. Les comptoirs ou succursales créés en conformité du décret du 16 janvier 1808 étaient au nombre de quarante à la fin de 1860. Cette année, leurs opérations se sont élevées à 3 milliards 932 millions. On sait que la loi du 9 juin 1857 a exigé que, dans l'espace de 10 années, la Banque ait une succursale par département; à la fin de 1869, elle en avait soixante et une, dont les opérations se sont élevées à 4,749 $\frac{1}{2}$ millions. En 1866, année du maximum, ce total avait été de 5,069 $\frac{1}{2}$ millions.

Escompte des effets de commerce. — La principale des opérations de la Banque est l'escompte des effets de commerce revêtus de trois signatures et à une échéance de 90 jours au plus. Le décret du 16 janvier 1808 a admis en principe que la troisième signature pourrait être suppléée par un transfert à la Banque de ses propres actions ou de rentes, valeur nominale. Dans l'origine, la Banque n'escomptait que deux fois par semaine. Depuis 1837, l'escompte a lieu tous les jours non fériés, et la Banque remet le montant des bordereaux immédiatement après la présentation des effets, tandis qu'antérieurement on ne le touchait que le lendemain.

Voici quelle a été la progression de l'escompte des effets de commerce à Paris depuis l'origine.

En 1800, les valeurs escomptées en papier de commerce n'atteignirent pas 112 millions; en 1805, elles s'élèvent à 631, descendent à moins de 85 en 1814, puis remontent à 547 $\frac{1}{2}$ en 1817. On constate les accroissements et oscillations ci-après dans les périodes suivantes:

1. Depuis 1820, la Banque répartit sa réserve en supplément de dividende. De 1820 à 1831, plus de 23 $\frac{1}{2}$ millions ont été ainsi distribués. En 1834 (loi du 17 mai), le fonds de réserve a été limité à 10 millions, qui sont placés en rentes sur l'État; depuis lors, il n'a plus été fait de retenues sur les bénéfices.

	Millions.		Millions.
1818-1825	437	1861	2,140
1826-1833	415	1862	2,278
1834-1841	743	1863	2,455
1842-1844	822	1864	2,982
1845-1847	1,175	1865	2,458
1848	693	1866	2,582
1849-1851	319	1867	2,252
1852-1854	822	1868	2,189
1857	2,086 ¹	1869	2,969
1860	1,646		

Taux de l'escompte.

	P. 100.		P. 100.
1800, 18 janvier	6	1858, 8 février	4 $\frac{1}{2}$
1806, 14 novembre	5	1858, 19 février	4
1807, 5 août	4	1858, 11 juin	3 $\frac{1}{2}$
1814, 1 ^{er} mars	5	1858, 24 septembre	3
1814, 1 ^{er} août	4	1859, 4 mai	4
1815, 1 ^{er} septembre	5	1859, 5 août	3 $\frac{1}{2}$
1819, 1 ^{er} juin	4	1860, 5 août	4 $\frac{1}{2}$
1847, 14 janvier	5	1861	4 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$
1847, 28 décembre	4	1862	3 $\frac{1}{2}$ à 5
1852, 5 mars	3	1863	3 $\frac{1}{2}$ à 7
1853, 7 octobre	4	1864, escompte moyen	6.51
1854, 20 janvier	5	1865, escompte moyen	3.66
1854, 12 mai	4	1866, escompte moyen	3.67
1855, 5 octobre	5	1867, de 3 $\frac{1}{2}$ p. 100 depuis le 30	
1855, 19 octobre	6	août 1866, il a été abaissé à 2 $\frac{1}{2}$,	
1856, 31 mars	5	le 31 mai 1867.	
1856, 25 septembre	6	1868, maintenu à 2 $\frac{1}{2}$, sans variation.	
1857	5 à 10 ²	1869, à 2 $\frac{1}{2}$, toute l'année.	

Caisse de dépôts. — Le décret du 16 janvier 1808 a autorisé la Banque à tenir une caisse de dépôts volontaires pour les titres, lingots, monnaies d'or et d'argent et les diamants. Le droit de garde est de $\frac{1}{8}$ p. 100 pour moins de 6 mois, et de $\frac{1}{4}$ pour 6 mois et au-dessus. Depuis 1822, elle fait des avances sur les matières d'or et d'argent, moyennant un droit de 1 p. 100. La loi du 17 mai 1834 l'a autorisée à faire également des avances sur effets publics français. Ces avances ne peuvent excéder les $\frac{1}{2}$ de la valeur des effets d'après leur cours au comptant, sauf à l'emprunteur à couvrir la Banque du montant de la baisse quand elle atteint 10 p. 100. Des décrets des 3 et 28 mars 1852 l'ont également autorisée à prêter sur dépôt d'obligations de chemins de fer et d'obligations de la ville de Paris.

En 1853, une seconde caisse de dépôts a été établie pour les titres, rentes, mandats, bons, obligations de toute espèce. Ces dépôts sont assujettis à une minime redevance, et la Banque encaisse gratuitement les intérêts quand ils sont payables à Paris. En 1860, la valeur des titres déposés à la Banque présentait une somme de 801 millions; en 1864, de 884 millions; au 26 décembre 1866, cette somme

1. Le 31 décembre 1857, il a été présenté à l'escompte, tant à Paris que dans les succursales, des effets pour une somme de 33 millions; c'est la plus forte somme depuis la création de la Banque.

2. Dans cette année, l'escompte a varié entre 5 et 7 p. 100; le 11 novembre il s'est élevé à 8, 9 et 10 p. 100, selon que l'échéance des effets atteignait 30, 60 et 90 jours. Cette faculté avait été accordée à la Banque par la loi du 9 juillet 1857, qui l'autorise à porter au-dessus de 6 p. 100 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances, si les circonstances l'exigent.

s'élevait à 1 milliard 151 millions; au 24 décembre 1867, à 1,200,252,562 fr.; au 24 décembre 1868, à 1,240,159,863 fr.; au 24 décembre 1869, à 1,290,277,061 fr.

Avances. — Mais les opérations financières de la Banque ne sont pas limitées aux particuliers; elle fait encore des avances à des sociétés, telles que les chemins de fer, le Crédit foncier, etc. Ce n'est pas tout: elle est venue en aide, à plusieurs reprises, au gouvernement, au département de la Seine et à la ville de Paris au moyen de prêts contractés en vertu de lois spéciales. C'est ainsi qu'en juillet 1848 le Trésor fut autorisé à lui emprunter 150 millions, et la ville de Paris 10 millions. Le 3 janvier 1849, elle prêtait 3 millions au département de la Seine; en juillet 1851, elle avançait 20 autres millions à la ville de Paris. La Banque stipulait, d'ailleurs, à l'occasion de ces prêts (tous faits à l'intérêt de 4 p. 100), les garanties les plus solides. Par exemple, pour les 150 millions prêtés, en 1848, au Trésor, elle recevait en dépôt 75 millions en rentes appartenant à la caisse d'amortissement, et était autorisée, pour le surplus, à faire vendre 84,729 hectares de forêt appartenant à l'État. En lui empruntant 10 millions, la ville de Paris lui remettait pour une somme égale d'obligations, ainsi qu'une hypothèque sur 52,000 mètres de terrains situés dans la capitale, etc.

Quant aux compagnies financières ou industrielles, la Banque ne leur prête qu'après en avoir préalablement reçu des obligations, assurant, dans tous les cas, la rentrée de ses avances. On voit qu'elle prend ici les mêmes sûretés que lorsqu'elle traite avec de simples particuliers, et c'est justice, car, en définitive, la Banque n'est qu'un grand établissement de commerce d'argent.

Le montant des avances a suivi le mouvement ci-après dans les quatre dernières années :

	Fr.
1866	420,211,700
1867	445,701,100
1868	433,415,450
1869	479,969,400

Effets au comptant. — Les personnes qui déposent des fonds à la Banque n'en touchent aucun intérêt; mais elle encaisse, pour elles et sans frais, les effets qu'elles lui remettent. Voici quelle a été l'importance de ces encaissements à diverses époques :

	Millions.		Millions.
1809	502	1860	1,584
1814	218	1862	1,777
1820	555	1864	1,701
1835	890	1866	1,815
1845	1,150	1867	2,049
1848	420	1868	2,397
1858	1,257	1869	2,294

Recettes à Paris. — Le service des recettes à Paris et dans son ancienne banlieue (effets au comptant compris) est très-considérable. Les dates ci-après des plus forts encaissements donnent une idée de son importance :

	Nombre d'effets.	Sommes.		Nombre d'effets.	Sommes.
	—	—		—	—
	—	Millions.		—	Millions.
1841, 31 décembre . . .	40,100	42	1864, 30 janvier . . .	95,597	107.0
1854, 31 mars	45,300	49	1866, 30 juin	108,760	110.5
1856, 31 octobre	60,000	74	1867, 30 novembre . .	121,367	110.5
1860, 31 octobre	81,190	92	1868, 31 octobre . . .	131,580	112.6
1861, 30 novembre . . .	94,988	97	1869, 30 octobre . . .	142,074	133.0

Mouvement des caisses. — a) *Espèces et billets.* — En voici le chiffre pour quelques années :

Millions		Millions.	
1800	526	1860	12,633
1802	2,684	1862	12,542
1810	4,165	1864	14,705
1820	6,665	1866	16,192
1830	5,506	1867	15,019
1840	4,811	1868	15,701
1856	12,178	1869	15,521
1858	10,703		

b) *Virements.* — Pour faciliter le transport des créances d'un compte à l'autre sans mouvement d'espèces, la Banque a établi, en 1824, des bons de virement. Ainsi, quand un banquier doit effectuer un paiement, il remet un bon au moyen duquel on crédite la caisse en débitant le compte du bailleur. Les virements ont atteint, à diverses époques, les chiffres ci-après :

Millions.		Millions.	
1824	4,500	1862	15,406
1830	4,764	1864	14,019
1840	6,562	1866	17,402
1850	6,999	1867	17,575
1858	13,472	1868	20,036
1860	11,488	1869	21,692

En réunissant les espèces, les billets et les virements, on obtient les résultats ci-après pour les six dernières années.

Années.	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
—	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
1864	1,974.5	12,730.7	14,019.3	28,724.5
1865	1,932.4	11,979.8	15,934.6	29,846.8
1866	2,540.7	13,651.6	17,402.3	33,594.6
1867	2,297.2	12,732.0	17,574.6	32,603.8
1868	2,787.4	13,413.6	20,035.8	35,236.8
1869	2,104.4	13,417.0	21,692.3	37,213.7

On voit que la part des virements dans le mouvement total des caisses devient de plus en plus considérable et celle du numéraire et des billets de moins en moins importante.

Circulation des billets et réserve métallique. — La circulation des billets et le montant des réserves métalliques sont certainement deux des faits les plus intéressants à observer dans les opérations de la Banque.

Donnons, pour quelques années, les maxima de la circulation et, en regard, ceux des encaisses.

Années.	Billets en circulation.	Réserve métallique.	Années.	Billets en circulation.	Réserve métallique.
—	Millions.	Millions.	—	Millions.	Millions.
1807	167.6	83.6	1860	801	549.2
1817	96.2	94.0	1862	869	431.3
1827	203.5	193.8	1864	839	367.5
1837	216.9	248.2	1866	1,029	748.7
1847	288.8	107.5	1867	1,196	1,016.0
1848	390.4	141.5	1868	1,326	1,322.5
1852	525.8	513.9	1869	1,439	1,266.8
1856	589.0	132.9			

On voit qu'il n'existe aucun rapport entre les deux mouvements, qui obéissent à des lois différentes. Ce fait devient plus clair quand on met en regard les dates des

deux maxima. C'est ce que nous avons fait pour les quatre dernières années, dans le tableau ci-après :

Années.	Billets en circulation.		Réserve métallique.	
	Maxima.	Dates.	Maxima.	Dates.
	Millions.		Millions.	
1866	1,029	31 juillet.	749	8 septembre.
1867	1,196	30 novembre.	1,016	24 décembre.
1868	1,326	31 juillet.	1,322	14 septembre.
1869	1,439	30 octobre.	1,267	23 décembre.

Effets en souffrance. — Les pertes de la Banque sont très-minimes en raison de l'importance de ses opérations. Jusqu'en 1833 inclusivement, les sommes portées aux profits et pertes, pour couvrir les pertes éventuelles de portefeuille, n'atteignaient pas 2 millions. Après la révolution de 1848, les effets non payés à la Banque centrale et dans ses succursales s'élevèrent à 84 1/2 millions, dont le remboursement intégral s'est effectué depuis. Jusqu'en 1856, la somme passée à profits et pertes pour effets non recouverts dépassait quelque peu 3 millions sur 60 milliards es-comptés. Au 24 décembre 1861, les effets en souffrance n'étaient que de 291,021 fr.; à la même date, en 1866, ils s'élevaient à 3,124,140 fr. Cette élévation anormale s'explique par la crise violente qui, dans le courant de cette année, est venue frapper plusieurs banques d'Angleterre et a entraîné la suspension de maisons françaises en rapport d'affaires avec ces établissements.

Voici les chiffres correspondants pour les trois années subséquentes :

1867	Fr.	1,896,400
1868		1,722,000
1869		1,300,200

Dividende. — Dans l'origine, il fut arrêté que les actionnaires recevraient un dividende de 5 p. 100 et que le surplus formerait un fonds de réserve, destiné à assurer le service des intérêts à un taux uniforme.

Cette réserve avait été limitée à 10 millions par la loi du 17 mai 1834; mais, à la suite du doublement du capital, en exécution du décret du 9 juin 1857, les 91,250 nouvelles actions ayant été émises à raison de 1,100 fr., dont 100 fr. applicables au fonds de réserve, ce fonds fut élevé à 19,125,000 fr. Aux termes de la loi du 24 germinal an XII, les rentes acquises avec le fonds de réserve ne peuvent être vendues sans autorisation pendant la durée du privilège.

D'après la loi du 22 avril 1805, le dividende annuel se compose d'une répartition de 6 p. 100 à titre d'intérêts, et d'une autre répartition égale aux deux tiers des bénéfices excédant le prélèvement de 6 p. 100; le dernier tiers forme le fonds de réserve. Le décret du 16 janvier 1808 ne permet de pourvoir au dividende, en prenant sur la réserve, que dans le cas où les bénéfices ne permettent pas d'allouer 30 fr. à chaque action par semestre. Ce cas n'est arrivé que deux fois : en 1806 et en 1814. Le minimum des dividendes a été de 10 fr. en 1814; le maximum de 272 fr. en 1856; en 1859, il est descendu à 115 fr., pour s'élever à 140 fr. en 1860; à 154 fr. en 1864, à 156 fr. en 1866, retomber à 107 fr. en 1867, à 90 fr. en 1868, et se relever à 107 fr. en 1869.

En 1856, il y avait 8,643 possesseurs d'actions; en 1858, par l'effet du doublement du capital en 1857, on en comptait 12,290; à la fin de 1866, 14,634; à la fin de 1867, 15,014; à la fin de 1868, 15,589; au 31 décembre 1869, 16,201.

Aux termes de l'article 8 de la loi du 9 juin 1857, le produit de l'escompte à un taux supérieur à 6 p. 100 doit être ajouté au capital.

Les bénéfices ainsi obtenus s'élevaient, au 24 décembre 1864, à 7,044,776 fr. Comme, depuis, le taux de l'escompte est resté inférieur à 5 p. 100, cette réserve n'a reçu aucune augmentation.

Mouvement des opérations de la Banque. — Il s'est accru dans les proportions ci-après :

	Millions.		Millions.
1800	112	1850	1,470
1805	631	1854	3,885
1810	748	1857	6,065
1814	88	1860	6,340
1818	727	1862	7,784
1823	320	1864	7,909
1830	617 ¹	1866	8,293
1836	973	1867	7,374
1840	1,461	1868	7,101
1845	1,499 ²	1869	8,326

Le chiffre de 1869 se décompose comme il suit par nature d'opérations :

	Millions.		Millions.
Escompte	6,634.9	Avances sur lingots	74.9
Bons de monnaie	47.9	Billets à ordre et virements	555.1
Avances sur bons du Trésor, actions de canaux et autres valeurs	36.2	Versements des trésoriers-payeurs généraux	434.7
<i>Idem</i> sur rentes	84.4	Primes sur matières d'or	95.5
<i>Idem</i> sur actions et obligations de chemins de fer	348.7	Arrérages en recouvrement pour les succursales	2.6
<i>Idem</i> sur obligations du crédit foncier	40.6	Total	8,325.5

II. OPÉRATIONS EN 1869.

Masse des opérations. — Les opérations de l'année 1869 sont supérieures de 1,224,514,000 fr. à celles de l'année 1868. Elles ne présentaient pour cette dernière année qu'un total de 7,101,218,400 fr.; elles montent, pour l'année 1869, à 8,325,732,400 fr. C'est le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint la Banque depuis sa création; il dépasse de 32,958,300 fr. celui de 1866, qui montait à 8,292,774,100 fr., et qui était lui-même supérieur à ceux des années précédentes.

Taux de l'escompte. — Pendant le cours de 1869, le taux de l'escompte a été de 2 1/2 p. 100, chiffre auquel il s'est constamment maintenu depuis le 31 mai 1867. Il est inutile d'indiquer les causes si connues du bas prix de l'escompte, se maintenant au même chiffre depuis près de trois années.

Escompte des effets de commerce et du portefeuille. — Comparé à celui de 1868, le chiffre de l'escompte présente une augmentation de 1,022,048,100 fr. En 1868, il s'était élevé, y compris les bons de la Monnaie, à 5,660,826,400 fr.; en 1869, il a été de 6,682,874,500 fr., et représente aussi le plus fort chiffre d'escomptes que la Banque ait réalisé depuis sa création. Le nombre des effets de commerce admis à l'escompte à Paris, déduction faite des bons du Trésor, etc., s'est élevé à 2,773,411, représentant une somme de 2,969,379,797 fr., soit, en moyenne, 1,070 fr. par effet.

1. De 1800 à 1833, la moyenne a été de 602 millions.

2. Y compris les opérations des succursales.

Ces effets se subdivisent ainsi : 1,067,445 sur les villes des succursales pour 781,955,895 fr.; 1,705,966 sur Paris, pour 2,187,423,902 fr.; total, 2,773,411 effets pour 2,969,379,797 fr. Sur ce dernier nombre d'effets, il s'en est trouvé : 1,455 de 10 fr. et au-dessous; 90,714 de 11 fr. à 50 fr.; et 181,548 de 51 fr. à 100 fr., soit près d'un dixième d'effets inférieurs à 101 fr. Pour les succursales, le nombre d'effets est de 2,883,328, représentant une somme de 3,706,918,494 fr., soit en moyenne par effet 1,285 fr. Au 30 novembre 1869, les deux portefeuilles réunis de Paris et des succursales présentaient un chiffre de 671,900,000 fr.; c'est le maximum de l'année. Le minimum (au 26 mars) était de 469,400,000 fr. Ces portefeuilles présentent aujourd'hui, 27 janvier 1870, le chiffre de 639,190,000. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le nombre des effets de commerce admis à l'escompte à Paris a été de 2,773,411, pour une somme de 2,969,379,797 fr.; celui des effets présentés a été de 2,813,210, pour une somme de 3,007,347,096 fr. Il y a donc une différence en moins, entre l'admission et la présentation, de 39,799 effets, pour une somme de 37,967,299 fr. Cette différence représente la quotité d'effets rejetés par le conseil; mais il convient de faire observer que, sur ces 39,799 effets rejetés, 7,480, s'élevant à la somme de 8,884,111 fr., n'avaient pour cause d'exclusion que des irrégularités qui permettaient de les représenter après régularisation, ce qui réduit véritablement le chiffre des effets rejetés à 32,319, pour une somme de 29,086,188 fr., soit 0.96 p. 100 sur le total de la présentation.

Avances sur effets publics, chemins de fer, etc. (Paris et succursales). — Les opérations de cette nature ont été supérieures à celles de l'année 1868. Elles donnaient, pour cette année, un chiffre de 433,415,300 fr.; elles s'élèvent, en 1869, à 479,969,400 fr., soit une augmentation de 46,554,100 fr.

Pendant tout le cours de l'année 1868, le taux d'intérêt des avances a été maintenu à $\frac{1}{2}$ p. 100 au-dessus du taux de l'escompte des effets de commerce, soit à 3 p. 100, afin de conserver à ces dernières valeurs la juste faveur que réclament pour elles l'industrie et le commerce. La proportion des prêts a légèrement augmenté. Ainsi, en prenant pour terme de comparaison le solde des avances de diverses natures, qui s'élevait, au 24 décembre 1869, à 62,988,300 fr., on trouve 47 avances dépassant 100,000 fr. et représentant une somme de 12,104,900 fr.; et 6,109 avances au-dessous de 100,000 fr., représentant une somme de 50,883,400 fr., soit, en moyenne, 8,329 fr. par avance. En 1868, le chiffre de cette moyenne était de 6,670 fr.

Réserves métalliques. — Les encaisses réunis de la Banque et des succursales étaient, au 23 décembre 1869, de 1,266,800,000 fr.; c'est le maximum de l'année. En 1868, il a atteint le chiffre de 1,322,500,000 fr.; leur minimum, au 18 janvier 1869, était de 1,064,500,000 fr. En 1868, il est descendu à 977,300,000 fr.; ils sont aujourd'hui (27 janvier 1870) de 1,202,000,000 fr. — Nous ne croyons pas devoir faire connaître de nouveau, les explications si souvent fournies sur l'énorme afflux métallique que nous constatons dans les encaisses de la Banque depuis 1867. Toutefois, il est nécessaire de dire que, pour 1869, on ne voit plus guère l'or étranger arrivant au pair pour une somme considérable. Cette somme, en effet, qui, en 1868, était encore de plus de 242 millions, après avoir dépassé 264 millions en 1867 et 451 millions en 1866, n'est plus, pour l'année dernière, que de 63,841,780 fr. Mais, par contre, il faut remarquer que les billets de la Banque de France, grâce à la confiance qu'ils inspirent, tendent, chaque année, à se substituer

de plus en plus, dans la circulation intérieure, à l'or et à l'argent, et le paragraphe suivant de ce compte rendu contient les éléments nécessaires pour apprécier la grande et rapide proportion de ce fait économique. Enfin, les moyens de paiement, sous forme de chèques, de virements, de compensations, se développent peu à peu et diminuent d'autant l'usage et la circulation du métal.

Circulation des billets. — Le chiffre de la circulation des billets émis par la Banque centrale et les succursales était, au 26 décembre 1868, jour où a commencé l'exercice 1869, de 1,294,795,600 fr.; c'est le minimum de l'année. Le maximum, au 30 octobre 1869, était de 1,438,963,000 fr. Il est aujourd'hui (27 janvier 1870) de 1,471,141,650 fr. se décomposant comme suit :

Nombres.		Sommes.
—		Fr.
7	Billets de 5,000 fr. . .	35,000
880,411	— de 1,000 fr. . .	880,411,000
290,556	— de 500 fr. . .	145,278,000
23,467	— de 200 fr. . .	4,693,400
3,976,483	— de 100 fr. . .	397,648,300
858,237	— de 50 fr. . .	42,911,850
<u>6,028,861</u>	— pour	<u>1,470,677,550</u>
	Billets de diverses coupures des anciens types.	464,100
	Total général.	<u>1,471,141,650</u>

Ainsi, en ne remontant pas plus haut que 1863, époque à laquelle le chiffre maximum de la circulation des billets de la Banque était de 864 millions, on voit que cette circulation, dans une période de six ans, a presque doublé, et rien n'atteste mieux la légitime popularité désormais acquise à notre monnaie fiduciaire.

Mouvements généraux des espèces, billets et virements dans la Banque centrale. — L'ensemble de ces mouvements est supérieur à celui de l'année 1868. Il s'élève, pour 1869, à 37,213,747,900 fr., savoir :

	1869.	1868.
	Fr.	Fr.
Pour les virements . . .	21,692,281,400	20,035,816,600
Pour les billets	13,417,059,600	13,413,560,200
Pour les espèces	2,104,407,200	2,287,404,300
Totaux	<u>37,213,747,900</u>	<u>35,736,781,100</u>

La différence en plus pour 1869 est de 1,476,966,800 fr.; savoir: sur les virements, 1,656,464,500 fr.; sur les billets, 3,499,400 fr.; total, 1,659,963,900 fr. — Par contre, il y a, sur les espèces, une diminution de 182,997,100 fr. Il reste, pour 1869, une augmentation sur l'ensemble de 1,476,966,800 fr.

Effets au comptant. — En 1868, le nombre des effets encaissés s'élevait à 1,890,515 pour une somme de 2,397,304,300 fr.; en 1869, le nombre des effets est de 1,810,238 pour une somme de 2,293,637,500 fr., c'est en moins, pour 1869, 80,277 effets et 103,666,800 fr. Encore bien qu'il y ait une légère diminution, en 1869, du nombre des effets encaissés au comptant, ce service reste toujours un des plus laborieux et des plus coûteux pour la Banque. Depuis 1865, elle a dû augmenter le personnel de ses brigades, et cette augmentation ne suffira pas. Il faudra la continuer en 1870. Le commerce et l'industrie jouissent ainsi de l'énorme avantage de faire encaisser gratuitement près de 2 millions d'effets et factures, dont beaucoup ne dépassent pas la moyenne, en somme, de 10 fr.

Comptes courants de Paris. — En 1869, le maximum des comptes courants de Paris a été, au 12 mai, de 557,500,000 fr. (époque de l'emprunt de la ville de Paris); le minimum, au 3 du même mois, de 232,300,000 fr. En 1868, le maximum, au 20 août, avait été de 469,100,000 fr.; le minimum, au 14 du même mois, de 176,300,000 fr. Les comptes courants réunis de Paris et des succursales s'élevaient, au 12 mai 1869, à 600,100,000 fr.; le minimum, au 3 du même mois, était de 276,000,000 fr.

Billets à ordre tirés de la Banque sur les succursales et vice versâ, et virements. — En 1868, les billets à ordre et virements délivrés par la Banque centrale et ses succursales s'élevaient, y compris les versements des trésoriers-payeurs généraux, à 898,639,936 fr. — En 1869, ils s'élèvent, pour Paris, à 182,620,213 fr. et pour les succursales à 372,456,914 fr. Les versements des trésoriers-payeurs généraux dans les succursales montent à 434,736,472 fr., soit un total de 989 millions 813,599 fr., et, pour 1869, une augmentation, sur l'ensemble, de 91 millions 173,663 fr.

Service des recettes en ville (effets au comptant compris). — En 1869, le nombre des effets encaissés s'est élevé à 4,042,958 pour une somme de 5,507,525,449 fr. — En 1868, il n'était que de 3,823,309 pour une somme de 4,999,967,900 fr. Différence en plus, pour 1869 : 219,649 effets pour une somme de 507,557,549 fr. La plus forte recette en somme et en nombre d'effets à encaisser, pendant l'année 1869, a été celle du 30 octobre, le 31 étant un jour férié. Elle s'élevait à 142,074 effets, pour une somme de 133,044,658 fr., dépassant de 10,494 effets et de 20,417,537 fr. la plus forte recette qu'ait jamais eue la Banque, celle du 31 octobre de l'année précédente. Cette recette a exigé le concours de 153 garçons de recette et de 153 aides, soit en totalité 306 agents, qui ont dû se présenter à 50,722 domiciles, en moyenne 165 domiciles par agent. A ce nombre de domiciles, il convient d'ajouter celui des visas et des acceptations, dont le chiffre s'accroît chaque année. Il est, pour l'année 1869, de 86,218.

Des effets en souffrance. — Le compte d'effets en souffrance était, au 26 décembre 1868, jour où a commencé l'exercice 1869, débiteur de 1,721,981 fr. 73 c.; il ne l'était plus, au 24 décembre 1868, que de 1,300,240 fr. 99 c., soit une différence en moins de 421,740 fr. 74 c. Cette différence serait bien plus sensible si, dans le courant de décembre dernier, la suspension d'une grande maison de commerce se livrant à la fabrication et à la commission des cuirs qui a entraîné la chute de plusieurs industriels liés d'intérêts avec elle, n'avait augmenté le nombre d'effets en souffrance.

Du service de la caisse des dépôts de titres. — Le nombre de titres en caisse, au 24 décembre 1868, s'élevait à 2,383,561 représentant une valeur de 1,240,159,863 fr. — En 1869, il s'élève à 2,473,497 pour une somme de 1,290,277,061 fr. C'est, pour 1869, une augmentation, en nombre, de 89,936 titres et, en valeur, de 50,117,198 fr. Ces titres, de 994 natures différentes, appartiennent à 23,486 déposants. Dans ce chiffre de 2,473,497 titres ne figurent pas ceux déposés en garantie d'avances. Leur nombre est de 239,881, de 47 natures différentes; ils représentent une somme de 151,510,819 fr. Les arrérages encaissés par la Banque, tant pour les valeurs déposées que pour celles engagées en garantie d'avances, représentent une somme de 68,361,397 fr. 49 c., pour 4,853,981 coupons et titres nominatifs. Les succursales, indépendamment des arrérages et des coupons qu'elles ont en-

caissés elles-mêmes, et qui, pour cette année, s'élèvent à la somme de 9,054,111 fr., ont transmis à la Banque, pour en faire le recouvrement, 53,433 coupons, montant à la somme de 905,750 fr. 79 c.

Les caisses des succursales de Bordeaux, Lyon et Marseille, où le service des dépôts est organisé, renfermaient, au 11 décembre dernier, 503,283 titres, d'une valeur de 234,883,000 fr. appartenant à 6,031 déposants, soit 10,757 titres et 622 dépôts de plus qu'en 1868.

Succursales. — Les opérations des succursales s'élevaient, en 1868, à 4,349,204,800 fr.; elles ont été, en 1869, de 4,749,532,300 fr., soit, pour 1869, une augmentation de 400,327,500 fr. Les cinq grandes succursales de Marseille, Lille, Lyon, Bordeaux et Strasbourg, qui occupaient l'année dernière le premier rang comme importance d'opérations, l'occupent encore cette année et ont conservé entre elles le même ordre de classement. Voici le résultat de leurs opérations en 1868 et 1869 :

	1868.	1869.	Augmentation.
	Fr.	Fr.	Fr.
Marseille	576,142,500	593,846,300	17,703,800
Lille	404,615,700	455,229,000	50,613,300
Lyon	308,047,600	368,268,700	60,221,100
Bordeaux	259,957,400	289,324,300	29,366,900
Strasbourg	191,235,300	244,393,300	53,158,000

Onze succursales sont en perte pour une somme totale de 126,169 fr. Ce sont les suivantes : Auxerre, Bayonne, Castres, Chambéry, Châteauroux, Chaumont, Clermont, Évreux, Lons-le-Saulnier, Nice et Saint-Lô.

Si l'on décompose ce chiffre de pertes, on trouve qu'il se divise ainsi : Effets en souffrance, 55,763 fr. 84 c.; frais de transport d'espèces, 13,000 fr.; frais de première installation, 24,700 fr.

Il reste donc pour les pertes résultant d'insuffisance de produits une somme de 32,705 fr. 16 c. Mais il est bon de constater que la succursale d'Auxerre, dont les opérations n'ont commencé que dans les premiers jours de juillet 1869, figure, à elle seule, pour une perte de 25,615 fr. 09 c. Il faut aussi tenir compte de la récente ouverture des succursales de Castres, Chaumont, Évreux et Lons-le-Saulnier, qui, chargées au début de la totalité de leurs dépenses, ne peuvent arriver que par la succession du temps et du travail, aux produits qu'on peut espérer dans ces diverses localités.

La Banque compte aujourd'hui 61 succursales, dont 15 dans des chefs-lieux d'arrondissement et les autres dans des chefs-lieux de département.

Dépenses de la Banque centrale et des succursales. — Les dépenses de la Banque centrale se sont élevées à 3,796,968 fr.; celles des succursales à 3,852,641 fr. Total, 7,649,609 fr. Déduisant de cette somme les frais de transport d'espèces, s'élevant à 339,200 fr., il reste, pour les dépenses ordinaires, la somme de 7,310,409 fr., dans laquelle les droits payés à l'État pour timbre des billets de la Banque en circulation figurent à eux seuls pour une somme de 680,600 fr. 60 c. Cette circulation a été, en moyenne, pendant le cours de 1869, de 1,361,201,200 fr. par jour. Elle n'avait été, en 1868, que de 1,239,432,000 fr., soit en plus, pour 1869, 121,769,200 fr. par jour.

Si l'on compare le montant total des dépenses d'administration en 1868 et 1869, on trouve que le chiffre de cette dernière année est inférieur à celui de l'année

précédente. Ce résultat, heureux d'ailleurs, mais assez inattendu, puisque l'on doit supposer, chaque année, une progression des frais d'administration, en raison même de l'extension des opérations et des services divers, s'explique de la manière suivante : En 1869, il est vrai, la Banque a dû payer, sur la circulation de ses billets, un droit de timbre plus élevé qu'en 1868 ; mais, en revanche, elle a vu diminuer les frais de transport d'espèces. En outre, en 1869, il y a eu moins de succursales nouvelles ouvertes et installées qu'en 1868 et, par suite, la Banque a eu à supporter moins de frais de premier établissement. Il est résulté de là une diminution de dépense de 21,210 fr.

Dividendes. — Le dividende du 1^{er} semestre 1869 a été de 51 fr. ; celui du 2^e semestre de 56 fr., soit, pour l'année, 107 fr. par action, répartis entre 16,201 actionnaires, représentant 182,500 actions, sur lesquelles 105,829 appartiennent à des propriétaires ayant la libre disposition de leurs biens, et 76,671 à des mineurs interdits, femmes mariées et établissements publics.

A. L.
